

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 95/41 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA REPARTITION DES AIDES DE L'ETAT AU LOGEMENT (PROGRAMME 1995)

---

SEANCE DU 2 JUIN 1995

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le deux juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCININERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Henri ANTONA à M. Jean-Marc BALESI  
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI  
M. Dominique BURESI à M. Michel MORETTI  
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI  
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Jean-Charles COLONNA  
M. Jean-BAPTISTE LANTIERI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA  
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI  
M. Emile MOCCHI à M. Vincent AVOGARI de GENTILI

RECU LE  
20. JUIN 1995  
PREFECTURE DE CORSE

M. Pierre-Timothée PIERI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI  
 M. Alphonse TAMBURINI à M. Dominique BUCCHINI  
 M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Eugène BERTUCCI, Jean BIANCUCCI, Pierre-Jean CASTA, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Jules-Paul NATALI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU l'avis du Conseil Economique, Social et Culturel n° 95/08,
- SUR rapport du Président du Conseil Exécutif
- SUR rapport de la commission de l'environnement présenté par Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

RECUEILLE  
 29 JUIN 1995  
 95/08  
 PREFECTURE DE CORSE

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit la dotation d'autorisation de programme d'un montant de 38,34 M.F. entre les différents types d'aides au logement au titre du programme 1995, à laquelle s'ajoutent les reliquats disponibles de l'enveloppe 1994, soit 39 M.F. :

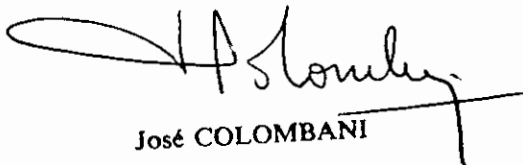
PLA - PALULOS	37	MF
PLA très social	2,79	MF
AQLS	3	MF
PLA - CFF	0,5	MF
PAP	20	MF
PAH	14,05	MF
	77,34	MF

**ARTICLE 2 :**

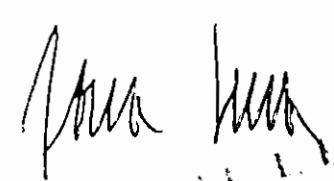
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 2 juin 1995

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
Dr Jean-Paul de ROCCA-SERRA

20 JUIN 1995  
PREFECTURE DE CORSE